

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

**Membres Présents : 14**

**ABSENTS EXCUSES** : M. ROUAULT J.L. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme MABILEAU C. donne pouvoir à M. VALLEE G., M. DUPONT J. donne pouvoir à Mme VALLEE G., M. LOREAU Y., Mme GAYAUD S., M. BOUYER J.P., M. MOREAU P., Mme HOULIER-SAGUERRE K., M. PAUL P., Mme COROLLER L.

**ABSENTE** : Mme BINET M.

**SECRETAIRE** : Mme BERTHEBAUD Elisabeth.

Ouverture de séance : 20 h 05

**Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2022.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **1 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION SAINT PÈRE HISTOIRE**

A l'unanimité, une subvention exceptionnelle est octroyée à l'Association Saint Père Histoire pour leur investissement au titre de la revalorisation du patrimoine communal et leur collaboration aux Journées du Patrimoine.

## **2 – APUREMENT DU COMPTE BUDGETAIRE 16878**

Lors de la dernière séance de mai, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le compte de recette 16878 « Autres dettes des autres organismes et particuliers » laisse apparaître un crédit de 88 892,91 €. Ce compte n'existant pas au plan comptable M57, il doit par conséquent être apuré.

Pour réaliser cette opération, il convient d'autoriser le Comptable public à débiter le compte 16878 en créditant le compte 1068 pour un montant de 88 892,91 €. Cette opération est enregistrée dans les seules écritures du Comptable public à l'appui de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

## **3 – BUDGET PRIMITIF 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

<b>Fonctionnement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Amortissement	+ 42 000,00 €	
Autofinancement	- 42 000,00 €	
<b>SOLDE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Autofinancement		_ 42 000,00 €
Amortissement		+ 42 000,00 €
Vente terrain		+ 36 000,00 €
Subvention aménagement Rue		+ 12 000,00 €
Aménagement Rue	_ 80 000,00 €	
Provisions	+ 128 000,00 €	
<b>SOLDE</b>	<b>+ 48 000,00 €</b>	<b>+ 48 000,00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

#### 4 – ESPACE CULTUREL ST ROCH – TARIFS DE LOCATION

TARIFS LOCATION ESPACE CULTUREL ST ROCH	
SALLE DE SPECTACLE	SALLE ELOGE (au sous-sol)
<b>500 €</b>	<b>100 €</b>
- 40 % sur le montant de la location du 2 <sup>ème</sup> jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 <sup>ème</sup> jour

TARIFS DES ENTREES PAYANTES – PROGRAMMATION CULTURELLE MUNICIPALE	
TARIF BILLETTERIE EN LIGNE OU SUR PLACE	TARIFS UNITAIRE
Adulte	14.00 €
Tarifs réduits *	7.00 €
Enfant – 13 ans	7.00 €
Abonnement adulte – 3 spectacles	32.00 €
Abonnement enfant – 3 spectacles	15.00 €
Abonnement adulte – 4 spectacles	44.00 €
Abonnement enfant – 4 spectacles	20.00 €

\* Demandeurs d'emploi, minimas sociaux, étudiants.

*Aurélie LERAY, adjointe à la Culture précise qu'il s'agit d'une faible augmentation des tarifs de billetterie qui n'avait pas été revalorisés depuis 2017.*

Adopté à l'unanimité.

## **5 – ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

Le conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature d'un protocole transactionnel permettant d'éteindre le contentieux entre la Commune et la requérante concernant l'acquisition de son immeuble.

**Adopté à l'unanimité.**

## **6 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHE PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ENERGIES**

Les marchés publics d'électricité et de gaz naturel arrivant à terme en 2023, il est préconisé de dissoudre le groupement de commandes en cours et d'adhérer au nouveau groupement pour l'exécution du marché public d'achat et de fournitures d'énergies lancé par le SYDELA.

## **7- CONVENTION D'INSTALLATION, GESTION, ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET FIBRE 44**

Dans le cadre du déploiement du réseau de la fibre optique en Loire-Atlantique initié par le Conseil Départemental, ce dernier a délégué la construction et l'exploitation du futur réseau à l'opérateur FIBRE 44 conduit par la société AXIONE.

Afin que nos bâtiments communaux soient raccordés au réseau de la fibre optique (sans frais pour la Collectivité), il convient d'établir avec FIBRE 44 des conventions qui définissent les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8 - CESSION D'UN TERRAIN – COMMUNE / SCI TER**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la vente à Mme BOUTRY D'une parcelle de terrain au prix de 36 050 €.

Ce terrain permettra à Mme BOUTRY d'implanter une microcrèche.

**Adopté à l'unanimité.**

## **9- CESSION DE DELAISSES DU CHEMIN DU MOULIN DE LA NICOLIERE**

Deux opérations de bornage (en 2017 et 2022) de terrains situés le long du chemin du Moulin de la Nicolière ont donné lieu à un réaligement de ce chemin.

Deux parcelles cadastrées AD 169 d'une contenance de 26 m<sup>2</sup> et AD 195 d'une contenance d'environ 16 m<sup>2</sup> peuvent être rétrocédées aux futurs acquéreurs des parcelles AD 165 et AD 72 actuellement en vente.

**Adopté à l'unanimité**

La séance est levée à 21h00.